



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Rapport

Français
Original : Anglais

17 février 2024

14th RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 - 17 février 2024

RAPPORT QUOTIDIEN DE RÉUNION - JOUR 6 (17 février 2024)

Comité plénier

VII. QUESTIONS FORMELLES ET FINALES

POINT 33. RAPPORTS DES COMITÉS DE SESSION

Point 33.1. Rapport du Comité des pouvoirs

692. Le Royaume-Uni a indiqué que 77 Parties avaient soumis leurs pouvoirs, dont 72 étaient acceptables. Toutefois, trois de ces Parties étant en retard de paiement, 69 Parties ont le droit de vote. Le rapport est approuvé.

Point 33.2. Rapport du Comité plénier et des groupes de travail

693. Le Sous-comité du budget a achevé ses travaux après de longues sessions de consultation, et le document UNEP/CMS/COP14/Doc.13.2/Rev.1 avec six annexes associées est prêt à être examiné par la Conférence des Parties.

694. Le groupe de travail institutionnel et transversal a examiné et complété trois documents restant à discuter. Documents UNEP/CMS/COP14/Doc.17 Contribution de la CMS au Cadre mondial de biodiversité Kunming-Montréal, UNEP/CMS/COP14/Doc.30.1.1. Priorités pour traiter les prises illégales et non durables d'espèces migratrices et UNEP/CMS/COP14/Doc.18.1 Synergies et partenariats.

695. Le groupe de travail sur les oiseaux a complété tous les points.

696. Le groupe de travail sur les activités terrestres a terminé tous les points.

697. Le GT Aquatique a terminé tous les points, y compris le document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.2.4, qui était en suspens depuis le 5e jour, pour lequel un CRP a maintenant été préparé, notant que ce document contient encore du texte entre crochets pour la discussion en plénière.

698. Les présidents des groupes de travail ont remercié les membres de leurs groupes et le Secrétariat pour leur soutien.

Documents de séance (CRP)

699. *Le budget 2024-2026 du CRP13.2, y compris le programme de travail 2024-2026 de l'annexe 6 du CRP13.2, provient du sous-comité des finances et du budget. Le Kenya, en tant que président du sous-comité, a présenté un résumé des discussions tenues, déclarant que le groupe s'était mis d'accord sur un budget prêt à être examiné par la*

COP pour permettre à la Convention de poursuivre son mandat. Les domaines de discussion suivants ont été abordés :

- En ce qui concerne les Parties éligibles au financement des réunions de la CMS au paragraphe 10, Samoa, au nom des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, a proposé l'amendement "d'accorder la première priorité au financement des pays les moins avancés et des PEID". Cet amendement a été soutenu par la Suisse, les îles Cook, la Belgique, Israël, l'UE et ses États membres, les Maldives, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Allemagne, la Géorgie, la Norvège et le Sénégal. Le Brésil a déclaré qu'il pouvait accepter l'amendement, tout en réaffirmant que, selon lui, tous les pays en développement devaient être pris en compte.
- Israël a soulevé la question de la priorisation du budget en relation avec la mise en œuvre du Programme de travail (POW). Le Secrétaire exécutif de la CMS a informé que le Secrétariat avait été en mesure de préparer un POW avec les coûts et la priorisation proposée pour la COP12 et la COP13, ce qui a été rapporté dans la mise en œuvre des budgets. Cependant, en raison de problèmes de capacité au sein du Secrétariat, cela n'a pas été réalisé avant la COP14 mais est apparu comme un CRP supplémentaire en tant que POW provisoire suivant la même approche. Un projet avec les coûts et la priorisation proposée sera finalisé immédiatement après la COP et, en référence au paragraphe 18 du CRP, il a été demandé au StC de tenir une réunion en ligne pour examiner le projet et adopter un POW final. Le document sera publié sur le site web de la CMS et les Parties seront informées de sa disponibilité.
- En ce qui concerne les services contractuels, l'Australie s'est inquiétée du fait qu'aucun financement n'a été alloué pour servir les organismes gouvernementaux au cours de 2024-2025, notant les ramifications potentielles pour les réunions intersessions. Déclarant que le budget présenté à la COP13 avait adopté une approche similaire, avec cette ligne budgétaire utilisée pour les COP, le Secrétaire exécutif de la CMS a indiqué que la CMS avait généralement reçu le soutien des hôtes des réunions intersessions pour les traductions. Cependant, si ces fonds n'étaient pas disponibles, il était nécessaire de transférer des fonds pour assurer la fourniture de traductions.
- Le Brésil a noté que l'expression "pays en développement" était reconnue dans ce document de séance.

Avec l'amendement du paragraphe 10, le document est recommandé pour adoption.

700. CRP14.2 *Nouveau plan stratégique pour les espèces migratrices* comprend la suppression des décisions 13.4 et 13.5. Le président a résumé les changements déjà effectués et a demandé à l'UE ou au Brésil de faire un rapport sur les discussions relatives à l'expression "pays en développement", une expression également utilisée dans le CRP30.4.5. Après une pause dans le COW, l'UE a lu le texte amendé proposé, convenu par le Brésil, l'UE et ses États membres, élaboré avec la contribution d'autres parties : *"Reconnaissant les défis auxquels sont confrontées les parties et les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement"*. La Nouvelle-Zélande, en tant que présidente du groupe de travail institutionnel et transversal, a remercié les membres du groupe de travail et les parties d'être parvenus à ce compromis. Les Îles Cook ont soutenu l'amendement, en particulier l'inclusion des PEID, et ont demandé confirmation des changements proposés dans les objectifs du

projet de résolution, en particulier l'objectif 5.3 relatif aux connaissances traditionnelles. L'UE et ses États membres ont également demandé la confirmation que leur commentaire relatif à cet objectif a été noté et pris en compte. Le président a confirmé que les modifications textuelles convenues précédemment seraient incluses. Il est recommandé d'adopter le document tel qu'amendé.

701. CRP17/Rev.1 *Contribution de la CMS au GBF* a été recommandé pour adoption par la COP, sans commentaire.

702. Concernant le CRP18.1/Rev.1 *Synergies et partenariats*, BirdLife a accueilli favorablement les amendements, soulignant le besoin de s'assurer que les synergies ne sont pas seulement pour le Secrétariat, déclarant le besoin de fournir également des synergies sur le terrain, et sa volonté de travailler avec toutes les parties prenantes concernées pour développer et mettre en œuvre des projets. Le Brésil a proposé plusieurs modifications afin de rendre le texte plus cohérent avec l'accord BBNJ. L'adoption du projet de résolution et des projets de décision est recommandée.

703. Après des discussions approfondies au sein d'un sous-groupe de travail aquatique, présidé par le Royaume-Uni, le document CRP27.2.4 *Exploitation minière en eaux profondes* a été ramené au comité de travail pour des discussions sur le texte restant entre crochets. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de disposer d'informations scientifiques plus solides sur les impacts de l'exploitation minière en eaux profondes (DSM) sur les espèces migratrices et leurs habitats et d'adopter une approche de précaution avant de s'engager dans l'extraction de minerais en eaux profondes. Les domaines suivants ont été abordés :

- En ce qui concerne un paragraphe du préambule faisant référence à la "décision 15/24 de la CDB" (sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière), la Norvège, soutenue par la Belgique et d'autres pays, a préféré "rappeler" la décision plutôt que "se féliciter" ou "prendre note". Elle a indiqué que la question serait examinée lors de la prochaine session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement et a proposé de faire référence à la même décision de la CDB dans un paragraphe du dispositif. Ils ont également demandé que, dans une disposition destinée au comité scientifique, les crochets soient supprimés autour du terme "collaborer" en référence à l'Autorité internationale des fonds marins (AIF).
- En ce qui concerne un paragraphe du dispositif sur l'exhortation des Parties à ne pas s'engager dans [ou soutenir] des activités d'exploitation minière des fonds marins jusqu'à ce que des informations scientifiques suffisantes et solides aient été obtenues pour s'assurer qu'elles ne causent pas d'effets nuisibles aux espèces migratrices, à leurs proies et à leurs écosystèmes, la Norvège a proposé de remplacer le texte entre crochets "ou soutenir" par "parrainer" et a demandé que les crochets soient levés. En réponse, l'Allemagne n'est pas d'accord avec la proposition de la Norvège de "parrainer" au lieu de "soutenir" les activités d'exploitation minière en eaux profondes, notant qu'une longue discussion a eu lieu au sein du sous-groupe sur ce paragraphe. Elle a également fait remarquer que cela permettrait de mieux garantir que les demandes présentées dans le cadre de l'ISA par des parties non-CMS ne seraient pas soutenues.
- L'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, les Seychelles, l'Argentine et les Pays-Bas ont soutenu l'Allemagne. L'Argentine, notant le potentiel de conflit avec les travaux entrepris dans le cadre de l'ISA, a commenté qu'il aurait été bon que le Secrétaire général de l'ISA soit présent à la COP14. Elle a pris note de la notification du 1er

février de l'ISA à la CMS, mais a estimé que les informations contenues dans la notification étaient insuffisantes. La Suède a rappelé que toute extraction de minéraux doit être précédée d'une connaissance scientifique des conséquences et des méthodes d'extraction. Suite à cette discussion, la Norvège a retiré sa proposition, déclarant qu'elle pouvait accepter un "soutien".

- L'Égypte a souligné qu'en Méditerranée, de nombreuses espèces migratrices avaient déjà été affectées par les techniques de GAD.
- L'Espagne, notant que de nombreuses menaces pesant sur la biodiversité et les espèces migratrices existent déjà, a demandé instamment que cette question soit traitée avant que les impacts sur la biodiversité et les espèces migratrices ne deviennent irréversibles.
- Le Panama a également souligné d'autres menaces, notamment le changement climatique et la pollution, et a appelé les gouvernements à travailler avec la CDB et l'accord BBNJ pour garantir la sauvegarde des espèces migratrices et des écosystèmes.
- OceanCare, s'exprimant au nom de la Deep-Sea Conservation Coalition, qui regroupe plus d'une centaine d'organisations, a fait remarquer qu'il était impossible de garantir des mesures de protection en l'absence de données scientifiques solides. OceanCare a souligné le manque de compréhension des grands fonds marins et les activités spéculatives liées à la GAD.

Avec ces amendements, le document a été transmis à la Conférence des Parties pour adoption.

704. Le document CRP28.4.1 *Voies de migration* comprend la suppression des projets de décision 13.41 à 13.46. L'Australie a proposé la suppression de certains mots convenus par le groupe de travail aviaire mais qui demeurent dans le CRP en vertu de la décision 14.EE f). L'UE et ses États membres ont proposé de rétablir les mots "*couvrant l'ensemble du cycle de vie des espèces*" au paragraphe 18. Les Philippines ont proposé d'ajouter un nouveau paragraphe au préambule : "*Reconnaît le travail de l'ACB dans la collaboration avec les non-Parties de l'ANASE pour l'établissement des réseaux de voies de migration de l'ANASE, encourageant la coopération régionale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides qui les soutiennent*". Avec ces amendements, le document a été recommandé pour adoption.
705. CRP28.4.2 *L'Initiative pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale* comprend une résolution et des projets de décision, ainsi que la suppression d'une décision. L'Inde a fait part de son engagement à établir une unité de coordination pour le CAF. L'EAAFP a noté que le CAF faisait partie intégrante du réseau mondial d'itinéraires aériens et qu'il continuerait à apporter son soutien. L'adoption de la CRP a été recommandée.
706. Le document CRP28.7 *Plan d'action mondial pour le faucon sacre (*Falco cherrug*) (SAKERGAP)* comprend des amendements et de nouvelles décisions et est recommandé pour adoption.
707. Le document CRP29.3 *Central Asian Mammals Initiative (CAMI)* comprend des projets de décision que le COW doit examiner. L'adoption du CRP est recommandée.
708. CRP29.6.2 *CMS Jaguar Initiative* a été fusionné avec CRP29.6.1 *Jaguar Conservation Measures* et comprend un projet de résolution et un projet de décision. Se félicitant de

l'initiative conjointe CITES-CMS sur le jaguar, l'UICN a noté que son étude publiée sur le jaguar pourrait contribuer à informer le POW et a offert son soutien. Panthera, au nom du Comité de la Feuille de route Jaguar 2030, a félicité les États parties de l'aire de répartition pour leur engagement à l'égard de cette proposition, qui s'appuie sur des années de travail coopératif, et a noté la nécessité d'une conservation transfrontalière. L'Argentine a également salué le travail entrepris, et le Brésil a souligné que la conservation du jaguar était une priorité. Notant le rôle du jaguar en tant qu'indicateur de la santé de l'écosystème, le Costa Rica a estimé que la nouvelle initiative améliorerait la conservation du jaguar et profiterait à d'autres félins. Ce point de vue a été soutenu par le Pérou. L'adoption du document a été recommandée.

709. Le document CRP30.1.1/Rev.1 *Priorities for Addressing Illegal and Unsustainable Taking of Migratory Species (Priorités pour lutter contre les prises illégales et non durables d'espèces migratrices)* comprend des amendements et plusieurs nouvelles décisions. Israël a proposé dans la décision 14.CC b) de remplacer le mot "terrestre" par "migrateur". Après quelques discussions et contributions de l'Australie, du WWF et du WCS, au cours desquelles des lacunes dans le traitement des prises d'espèces terrestres et aquatiques ont été soulevées, le Secrétaire exécutif de la CMS a lu le paragraphe amendé proposé : "*Établir un groupe de travail sur le prélèvement d'espèces migratrices pour diverses utilisations, en tenant compte des travaux en cours au titre de la Convention*". Avec cette proposition d'amendement, la CRP a été recommandée pour adoption.
710. Le document CRP30.4.1 *Changement climatique et espèces migratrices* comprend des propositions d'amendements à la résolution 12.21, une recommandation de rétablir un groupe de travail sous l'égide du Comité scientifique, de prendre note du document d'information 30.4.1 et de supprimer les décisions 13.126 et 13.128. Le Royaume-Uni a suggéré deux corrections rédactionnelles mineures, soutenues par l'UE et ses États membres, qui ont également proposé d'ajouter le mot "externe" au paragraphe 14DD. Avec ces propositions d'amendements, l'adoption de la CRP a été recommandée.
711. Le CRP30.4.5/Rev.2 *Plastic Pollution* incluait l'expression " pays en développement " dans le projet de décision 14.BB, pour lequel le président a proposé de transposer la même formulation que celle utilisée dans le CRP14.2 en ce qui concerne cette expression. Antigua-et-Barbuda, qui a été l'un des premiers pays des Caraïbes à interdire les plastiques à usage unique, a fait part de son engagement à lutter contre la pollution plastique et de son soutien au traité sur les plastiques en cours de négociation, ainsi que de la nécessité de continuer à s'attaquer au problème des engins abandonnés. En outre, notant sa contribution au développement de la boîte à outils de l'Initiative mondiale sur les engins fantômes (GGGI), ils ont proposé d'amender le texte de la Décision 14.AA c) comme suit : "*Mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la traçabilité des engins par la mise en œuvre de programmes de marquage des engins de pêche conformément aux directives volontaires de la FAO et participer à l'évaluation mondiale de l'ALDFG en cours à la FAO*". Avec ces ajouts au document, l'adoption de la CRP a été recommandée.
712. Dans le document CRP32.1/Rev.1 *Actions concertées*, quelques amendements grammaticaux mineurs ont été apportés et l'adoption du document a été recommandée.

Point 15.2. Membres du Conseil scientifique

713. Le Président a recommandé de maintenir les conseillers actuels nommés par la COP pour les oiseaux, les prises accidentelles, la connectivité/réseau, les poissons, les espèces envahissantes, la pollution marine et les mammifères terrestres pour la période intersession entre la COP14 et la COP15, et de nommer Mme Vanesa Tossenberger

en tant que conseillère pour les mammifères aquatiques et M. Des Thompson en tant que conseiller pour le changement climatique. Mme Tossenberger a exprimé sa gratitude envers la conseillère pour les mammifères aquatiques nommée par la COP sortante et son engagement à répondre aux exigences du poste. Israël a demandé si le conseiller sortant nommé par la COP, M. Rodrigo Medellín, pour les mammifères terrestres, serait remplacé. Le Secrétariat a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à un remplacement, ce poste ayant été occupé par deux conseillers. En remerciant tous les Conseillers nommés par la COP pour leur engagement envers la Convention, le Président a recommandé le maintien des Conseillers nommés par la COP existants et l'approbation des nouveaux Conseillers nommés par la COP pour les mammifères aquatiques et pour le changement climatique.

Clôture du Comité plénier

714. Le président du COW a remercié le gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la réunion, tous les services techniques et d'interprétation, les délégués des Parties et les observateurs pour leur contribution, les présidents des groupes de travail et des groupes de contact, ainsi que le ScC, son président et ses conseillers, qui ont donné de leur temps à titre bénévole. Le président a remercié le secrétariat pour son engagement et son efficacité. Le président a également réfléchi au temps qu'il a passé pendant 30 ans à participer à dix CdP de la CMS dans un certain nombre de rôles et a remercié le Royaume-Uni pour son soutien.

715. Le secrétaire exécutif de la CMS a remercié M. Collin Galbraith pour son leadership en tant que président du COW.

716. Le président clôt officiellement le COW.

COP Plénière

VII. QUESTIONS FORMELLES ET FINALES (suite)

717. Le président de la COP, le ministre Aziz Abdukhakimov, a ouvert la dernière séance plénière de la COP samedi après-midi.

POINT 33. RAPPORTS DES COMITÉS DE SESSION

Point 33.1 Rapport du Comité des pouvoirs

718. Le président de la Commission de vérification des pouvoirs a noté que, sur 92 Parties enregistrées, 77 pouvoirs ont été évalués et 72 ont été acceptés. Le rapport de la commission de vérification des pouvoirs est approuvé.

Point 33.2 Rapport du Comité plénier et des groupes de travail

719. Tous les groupes de travail ayant fait rapport au COW, ils n'ont pas fait de rapport supplémentaire à la plénière de la COP.

720. Le président du COW, M. Colin Galbraith, a rendu compte des travaux du comité.

RAPPORTS DES PARTIES CONCERNANT LA NOMINATION ET LES ELECTIONS AU TITRE DES POINTS 15.2 (CONSEIL SCIENTIFIQUE) ET 16 (COMITE PERMANENT) DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 16. ÉLECTION DES PARTIES AU COMITE PERMANENT

721. Le président de la CdP a invité les régions à présenter leurs nominations pour les membres et les suppléants du StC pour la prochaine période triennale. Les nominations suivantes ont été faites :

- Afrique - Membres : Algérie, Kenya, Zimbabwe ; Suppléants : Ouganda, Maroc, Seychelles
- Asie - Membres : Bahreïn, Inde ; Suppléants : Maldives, Bangladesh
- Europe - Membres : Italie, Monaco, Royaume-Uni ; Suppléants : France, Croatie, Monténégro
- Amérique latine et Caraïbes - Membres : Panama, Uruguay ; suppléants : Pérou, Costa Rica
- Océanie - Membre : Nouvelle-Zélande ; suppléant : Îles Cook

722. Le président de la COP a noté que le président et le vice-président du StC, ainsi que le président et les membres du sous-comité des finances et du budget, seraient élus lors du StC55, immédiatement après la clôture de la CdP14.

723. Les nominations ont été acceptées.

POINT 15. CONSEIL SCIENTIFIQUE

Point 15.2 Membres du Conseil scientifique

724. Le Président aborde la question de la nomination du ScC-SC pour la prochaine période triennale. Il note que le COW a recommandé la nomination de Conseillers nommés par la COP pour la prochaine période intersession pour les domaines suivants :

- Oiseaux
- Mammifères aquatiques
- Mammifères terrestres
- Poisson
- Changement climatique
- Connectivité/réseaux
- Pollution marine
- Prises accessoires
- Espèces envahissantes

725. La COP a décidé de reconduire pour la prochaine période intersession les conseillers actuellement nommés par la COP pour les oiseaux, les prises accessoires, la connectivité/les réseaux, les poissons, les espèces envahissantes et les maladies, et la pollution marine.

726. La COP a également nommé Mme Vanessa Tossenberger conseillère pour les mammifères aquatiques et M. Des Thompson conseiller pour le changement climatique.

727. Le Président a ensuite demandé aux régions de désigner les conseillers nommés par les Parties au sein du ScC-SC :
- Afrique : Membres : Dr Edson Gandiwa, Zimbabwe ; M. Stephen Okiror, Ouganda ; Suppléants : Mme Kahsay Gebretensae Asgedom, Éthiopie ; M. Selby Remie, Éthiopie
 - Asie : Membres : Dr Sathyakumar Sambandam, Inde ; M. Daniel Fernando, Sri Lanka ; M. Askar Davletbatkov, République kirghize
 - Europe : Membres : M. João José de Bastos Loureiro, Portugal ; M. Ruben Moreno-Opo, Espagne ; Mme Daliborka Stankovic, Serbie ; suppléants : M. Jean-Philippe Siblet, France ; M. James Williams, Royaume-Uni ; M. Simon Nemtzov, Israël.
 - Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes : M. Carlos Mario Orrego Vásquez, Costa Rica ; M. Andrei Langeloh Ross, Brésil ; M. Héctor Samuel Vera Alcaraz, Paraguay
 - Océanie : Membres : Mme Narelle Montgomery, Australie ; Mme Senivasa Waqairamasi, Fidji ; M. Graeme Taylor, Nouvelle-Zélande
728. Dans le cadre du document 15.1, la COP a également : pris note de l'analyse des implications financières d'une augmentation du nombre de Conseillers nommés par les Parties dans chaque région de trois à quatre ; adopté des amendements à la Résolution 12.4 et au mandat du ScC ; adopté des amendements au règlement intérieur du ScC et du ScC-SC ; et adopté les décisions contenues dans le document CRP15.1.

POINT 34. ADOPTION DES RESOLUTIONS, DECISIONS ET AMENDEMENTS AUX ANNEXES

729. Le président de la COP a noté que le COW avait examiné 14 propositions pour amender les Annexes de la CMS, recommandant que la COP les adopte. La COP a ensuite adopté les propositions visant à inclure les espèces suivantes dans les Annexes :

730. MAMMALIA

- Le lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*) est inscrit à l'annexe II et le Lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) à l'annexe I.
- Chat de Pallas (*Felis manul*) inscrit à l'annexe II
- Guanaco (*Lama guanicoe*) inscrit à l'annexe II
- Grand dauphin de Lahille (*Tursiops truncatus gephyreus*) aux annexes I et II
- La population de marsouins communs de la Baltique (*Phocoena phocoena*) de la mer Baltique est inscrite à l'annexe I.

731. AVES

- Pélican thage (*Pelecanus thagus*) inscrit aux annexes I et II
- Pluvierneau de Magellan (*Pluvianellus socialis*) inscrit à l'annexe I
- Population d'Afrique australe du gypaète barbu (*Gypaetus barbatus meridionalis*) inscrite à l'annexe I.

732. POISSONS

- Requin taureau (*Carcharias taurus*) inscrit aux annexes I et II
- Guitare de mer fousseuse (*Glaucostegus cemiculus*) inscrite à l'annexe II et la population de cette espèce en mer Méditerranée inscrite à l'annexe I

- Raie aigle vachette (*Aetomylaeus bovinus*) inscrite à l'Annexe II et de la population de cette espèce en Méditerranée inscrite à l'Annexe I
 - La Mourine lusitanienne (*Rhinoptera marginata*) inscrite à l'annexe II et population de cette espèce en mer Méditerranée inscrite à l'annexe I
 - Dourada (*Brachyplatystoma rousseauxii*) inscrit à l'annexe II
 - Piramutaba (*Brachyplatystoma vaillantii*) inscrit à l'annexe II.
733. Israël, tout en applaudissant l'adoption des propositions d'inscription sur la liste, a noté qu'elle montrait un échec dans la conservation des espèces migratrices, et que l'objectif devrait être d'améliorer le statut des espèces et de les retirer de la liste.
734. Document 13.1 *Exécution du budget de la CMS 2021-2023*. La COP a pris note du rapport.
735. En ce qui concerne le document 13.2/Rev.1 *Budget 2024-2026 et programme de travail pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15*, le sous-comité du budget a apporté quelques modifications, notamment en accordant la priorité au financement de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux réunions de la Convention. La CdP a ensuite adopté ces documents, en approuvant, à titre exceptionnel, le programme de travail provisoire (POW) pour la période intersessions entre la CdP14 et la CdP15, tel qu'il figure à l'annexe 6, et a demandé au Secrétariat de finaliser le POW pour adoption finale par le StC, conformément aux changements proposés et à ses six annexes figurant dans les documents CRP13.2/Rev.2 et CRP13.2/Rev.2/Annexe.6.
736. Document 13.3 *Mobilisation des ressources*. La COP a adopté des amendements à la Résolution 10.25 (Rev.COP12) tels qu'ils figurent dans le document CRP13.3/Rev.1, qui intègrent les commentaires faits dans le COW.
737. Document 14.1 *Mise en œuvre du SPMS 2015-2023*. La COP a pris note de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan stratégique et a supprimé les décisions 13.1, 13.2 et 13.3.
738. Document 14.2 *Plan stratégique de Samarkand pour les espèces migratrices*. La COP a adopté le nouveau projet de résolution et les projets de décisions du SPMS, tels que modifiés par le groupe de travail institutionnel et transversal et contenus dans le CRP 14.2/Rev.2, et a supprimé les décisions 13.4 et 13.5.
739. Le document 15.1 *Evaluation des résultats de la restructuration du Conseil scientifique* contenait des propositions d'amendements à la résolution 12.4. Un petit groupe de contact a proposé des changements supplémentaires au projet de résolution et aux projets de décisions contenus dans CRP15.1, que la COP a adoptés .
740. Document 17 *Contribution de la CMS au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal*. Le Comité a renvoyé la question au groupe de travail sur les questions institutionnelles et transversales, qui a préparé le CRP17/Rev.1. La COP a adopté la nouvelle résolution et plusieurs décisions contenues dans ce CRP, et a supprimé les Décisions 13.7 et 13.8.
741. Le document 18.1 *Synergies et partenariats* a été modifié par le COW. La COP a adopté le document CRP18.1/Rev.2 et a supprimé les décisions 13.9 et 13.10.

742. Document 18.2/Rev.1 *Coopération avec la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*. Le COW a transmis le document CRP18.2 à la COP, qui a adopté des amendements à la résolution 10.8 (Rev.COP13), a adopté de nouvelles décisions figurant à l'annexe 2 et a supprimé les décisions 13.11 à 13.13.
743. Document 19 *Communication et gestion de l'information et évaluation stratégique de la communication*. Le CP a adopté deux nouvelles décisions figurant à l'annexe 1 du document 19 et a pris note des documents.
744. Document 20 *Atlas de la migration animale*. La COP a pris note du rapport concernant l'Atlas et a adopté de nouvelles décisions dans le document CRP20/Rev.1, qui incorpore un petit amendement.
745. Document 21/Rev.1 *État de conservation des espèces migratrices*. La COP a pris note de trois rapports : *Etat des espèces migratrices dans le monde* ; *Evaluation du risque posé aux espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS par l'utilisation directe et le commerce* ; et *Examen approfondi de l'état de conservation d'espèces individuelles inscrites à la CMS*. La COP a adopté le projet de résolution et les nouvelles décisions contenues dans le CRP 21, et a supprimé les Décisions 13.17 et 13.18, et les Décisions 13.24 à 13.26.
746. Document 22 *Mise en œuvre du programme de travail 2020-2023*. La COP a pris note du rapport.
747. Document 23 - *Rapports nationaux*. La COP a adopté les amendements à la Résolution 12.5 et les décisions contenues dans le Document 23, avec les modifications faites dans le COW, comme reflété dans le CRP 23. La COP a également pris note de l'*analyse des rapports nationaux de la CMS à la COP14* figurant à l'annexe 3, et a supprimé les décisions 13.14 et 13.15.
748. Document 24 *Mécanisme d'examen et programme de législation nationale*. Le COW a recommandé un texte supplémentaire pour le document, et la COP a adopté les directives opérationnelles et les projets de décision contenus dans le document CRP24/Rev1 et a supprimé les décisions 13.20 à 13.23.
749. Document 25 *Révision des décisions*. La COP a supprimé les décisions 13.6, 13.71(b), 13.72, 13.73, 13.74, 13.75 et 13.137 et a renouvelé les décisions 13.16 et 13.71(a).
750. Concernant le Document 26/Rev.1 *Mise en œuvre de la Décision 13.140 : Guidance on the Use of the Term "Vagrant"*, tel que recommandé par le COW, la COP a apprécié le travail entrepris par le Conseil scientifique sur la mise en œuvre de la Décision 13.140 et a noté le rapport contenu dans le Document UNEP/CMS/COP14/Doc.26/Rev.1 *Implementation of Decision 13.140 : Guidance on the Use of the Term "Vagrant" (Orientation sur l'utilisation du terme "vagabond")*.
751. Document 27.1.1/Rev.1 *Prises accessoires*. La COP a pris note du rapport "*Technical mitigation techniques to reduce bycatch of sharks-there is no silver bullet*" et des recommandations sur les techniques d'atténuation technique pour réduire les prises accidentelles de requins. Le Président a expliqué que la CdP avait également examiné les projets de nouvelles décisions figurant à l'Annexe 3 du Document 27.1.1/Rev.1, et que le Groupe de travail aquatique avait proposé des changements supplémentaires, reflétés dans le CRP 27.1.1, que la CdP a adoptés en même temps que la suppression des Décisions 13.61 à 13.63.

752. Document 27.1.2/Rev.1 *Dispositifs de concentration de poissons*. La COP a pris note du rapport "*An introduction to FADs as a source of marine debris*" et a adopté de nouvelles décisions, telles que modifiées par le groupe de travail aquatique et reflétées dans le document CRP27.1.2.
753. Document 27.1.3/Rev1 *Maltraitance et mutilation des oiseaux de mer dans les pêcheries*. Le groupe de travail aquatique a proposé des changements reflétés dans le document CRP27.1.3, que la COP a adopté.
754. Le document 27.2.1./Rev.2 *Effets de la pollution marine sur les espèces migratrices*, comprenait un rapport sur "*Les espèces migratrices et la pollution marine : un bref aperçu des questions*" à l'annexe 1, dont la CdP a pris note. Le groupe de travail aquatique a proposé des changements supplémentaires aux projets de décisions reflétés dans CRP27.2.1, que la CdP a adoptés .
755. Document 27.2.2/Rev.2 *Bruit marin*. La COP a noté le rapport du groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit contenu dans l'Annexe 1, a supprimé les Décisions 13.58, 13.59 et 13.60 et a adopté de nouveaux projets de Décisions trouvés dans CRP27.2.2/Rev.1.
756. Le document 27.2.3/Rev.1 *Vessel Strikes* comprend le rapport fourni en tant que document d'information 27.2.3. La COP a adopté un nouveau projet de résolution comprenant les orientations de l'annexe 2 du document 27.2.3, ainsi que de nouveaux projets de décisions, tels que modifiés par le groupe de travail aquatique et contenus dans le document CRP27.2.3.
757. Document 27.2.4/Rev.1 *Exploitation minière en eaux profondes*. Le groupe de travail aquatique a apporté des modifications supplémentaires à ce document et a reçu les modifications apportées dans le COW comme reflété dans le document CRP27.2.4/Rev.1, qui a été adopté par la COP.
758. Document 27.3.1/Rev1 *Interactions récréatives en mer*. La COP a adopté les projets d'amendements à la Résolution 12.16 et les nouveaux projets de décisions contenus dans le document CRP 27.3.1/Rev.1, tels que modifiés par le groupe de travail aquatique. La CdP a également approuvé, dans le cadre du projet d'amendement à la Résolution 12.16, les *Lignes directrices relatives aux interactions récréatives en milieu aquatique avec la faune et la flore marines*, contenues dans le CRP 27.3.1/Annexe 2 et les Décisions 13.66 à 13.68 supprimées.
759. Document 27.4.1 *Zones importantes pour les mammifères marins (IMMA)*. Le groupe de travail aquatique a proposé des changements supplémentaires à ce document, et la COP a pris note du rapport du groupe de travail conjoint UICN CSE/WCPA sur les aires protégées de mammifères marins, a supprimé les décisions 13.54 à 13.57, et a adopté les nouvelles décisions figurant dans le document CRP27.4.1 .
760. Document 27.4.2/Rev.1 - *Zones importantes pour les requins et les raies (ISRA)*. Le groupe de travail aquatique a proposé des changements supplémentaires, qui ont été transmis par le COW à la COP, qui a adopté un nouveau projet de résolution et de nouvelles décisions et a pris note des critères et du processus d'identification des zones importantes pour les requins et les raies, tels qu'ils figurent dans le document CRP27.4.2.
761. Document 27.4.3 *Écosystèmes d'herbiers marins*. Le GT Aquatique a proposé des changements supplémentaires, et le Comité a recommandé que la COP adopte les nouvelles résolutions et les nouvelles décisions incluses dans le document

- CRP27.4.3/Rev1 avec une révision supplémentaire faite pendant la session qui serait reflétée dans le résultat final de la post-session. La CdP a adopté les recommandations.
762. Document 27.5.1/Rev.1 *Priorités de conservation pour les cétacés*. Le groupe de travail aquatique a proposé des changements supplémentaires, que le COW a transmis à la COP. La COP a pris note des rapports et des recommandations inclus dans les documents d'information 27.5.1 a) et b) et a noté les recommandations de conservation pour les États de l'aire de répartition d'espèces spécifiques de cétacés dans l'annexe 1 du document. La COP a également adopté le nouveau projet de résolution et les nouveaux projets de décision inclus dans le document CRP27.5.1, les décisions supprimées 13.80 à 13.85 et la résolution 10.15 (Rev.COP12).
763. Document 27.5.2/Rev.2 sur le *SSAP pour le dauphin à bosse de l'Atlantique (Sousa teuszii)*. La COP a adopté le projet de Résolution, y compris le SSAP inclus dans l'Annexe 2 du Document 27.5.2/Rev.2, et a adopté de nouveaux projets de Décisions 27.5.2/Rev.2.
764. Document 27.5.3/Rev.1 *Siréniens, pinnipèdes et loutres*. Après renvoi au GT Aquatique, le COW a transmis ce document à la COP, qui a adopté de nouveaux projets de décision et supprimé les décisions 13.55, 13.56(c), 13.81(a) et (b), et 13.82(a), telles qu'elles figurent dans le document CRP27.5.3.
765. Document 27.6.1/Rev.1 *Tortues marines*. La COP a adopté les nouveaux projets de résolution figurant dans le document CRP27.6.1 et a supprimé les décisions 13.69 et 13.70.
766. Document 27.6.2/Rev.1 *SSAP pour la tortue imbriquée (Eretmochelys imbricata) en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique occidentale*. Ceci a été discuté au sein du groupe de travail aquatique et, comme recommandé par le COW, la COP a adopté le nouveau projet de résolution, y compris le SSAP dans le document 27.6.2/Rev.1, et les nouveaux projets de décisions qui se trouvent dans le CRP27.6.2.
767. Document 27.7.1 *SSAP pour l'Angelshark en Méditerranée*. La COP a adopté le projet de résolution, y compris le SSAP dans l'annexe 2 du document 27.7.1 et les projets de décisions dans le CRP27.7.1.
768. Document 27.7.2/Rev.1 *Poissons d'eau douce, y compris l'anguille européenne*. La COP a adopté les projets de décision contenus dans le document CRP27.7.2/Rev.1 et a supprimé les décisions 13.76 à 13.79.
769. Document 27.7.3 *Mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe I de la CMS du requin océanique à pointes blanches (Carcharhinus longimanus)*. La COP a adopté les projets de décision contenus dans le document CRP27.7.3.
770. Document 28.1/Rev.1 *Prévention de l'abattage, de la capture et du commerce illicites d'oiseaux migrateurs*. La COP a amendé la Résolution 11.16 (Rev.COP13), a adopté les projets de décisions contenus dans CRP28.1/Rev.1 et a supprimé les Décisions 13.27 à 13.33.
771. Document 28.2 *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP)*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté les projets d'amendements à la Résolution 11.17 (Rev.COP13), a adopté les nouveaux projets de Décisions figurant dans le document CRP28.2/Rev.1 et a supprimé les Décisions 13.34 à 13.38.

772. Document 28.3 *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Comme recommandé par le COW, la COP a amendé la Résolution 11.15 (Rev.COP13), a adopté de nouveaux projets de décisions figurant dans le document CRP28.3/Rev.1 et a supprimé les Décisions 13.39 et 3.40.
773. Document 28.4.1/Rev.1 *Voies de migration*. Comme recommandé par le COW, la COP a amendé la résolution 12.11 (Rev.COP13), a adopté les projets de décisions dans le document CRP28.4.1/Rev.1 et a supprimé les décisions 13.41 à 13.46.
774. Document 28.4.2 *Initiative pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté le projet de résolution et les projets de décisions, qui se trouvent dans le document CRP 28.4.2/Rev.1, et a supprimé la décision 13.46.
775. Document 28.5.1/Rev.2 *Plans d'action pour les oiseaux*. Comme recommandé par le COW, la COP a amendé la résolution 12.12 (Rev.COP13) et les projets de décision contenus dans le document CRP 28.5.1/Rev.1.
776. Document 28.5.2/Rev.1 *Plan d'action par espèce pour la conservation de la frégate de l'île Christmas*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté les projets d'amendements à la Résolution 12.12 (Rev.COP13), y compris le Plan d'action international pour la conservation de la frégate de l'île Christmas (*Fregata andrewsi*).
777. Document 28.5.3/Rev.1 *Plan d'action pour la grande outarde en Asie*. La COP a adopté les projets d'amendements à la Résolution 12.12 (Rev.COP13), y compris le Plan d'action pour la grande outarde en Asie.
778. Document 28.6/Rev.1 *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie*. Ce document a été renvoyé au groupe de travail aviaire et, comme recommandé par le COW, la COP a adopté les projets d'amendements à la résolution 12.10 et les nouveaux projets de décisions, qui se trouvent dans le document CRP 28.6.
779. Document 28.7/Rev.1 *Plan d'action mondial pour le faucon sacre (Falco cherrug) (SAKERGAP)*. La COP a adopté les projets d'amendements à la Résolution 11.18 (Rev.COP12) et les nouveaux projets de décisions figurant dans le document CRP28.7/Rev.2.
780. Document 29.1/Rev.1 *Initiative sur les carnivores africains*. Ce document avait été renvoyé au groupe de travail terrestre, qui a proposé des changements supplémentaires et, comme l'a recommandé le COW, la COP a adopté le CRP 29.1.
781. Document 29.2.1/Rev.1 *Rapport sur la mise en œuvre de l'action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne*. Le COW a recommandé de clôturer cette AC, ce que la COP a accepté.
782. Document 29.2.2 *Mégafaune sahélo-saharienne*. Cette question a été discutée au sein du groupe de travail terrestre. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté les amendements à la Résolution 9.21 (Rev.COP13) contenus dans le CRP29.2.2/Rev.1 et a adopté le POW contenu dans l'Annexe 2 du Document 29.2.2.
783. Document 29.3/Rev.2 *Central Asian Mammals Initiative (CAMI)*. Le groupe de travail terrestre a proposé des changements supplémentaires aux projets de décisions, qui ont été adoptés par le COW et qui se trouvent dans le document CRP 29.3.
784. Le document 29.4.1 *Endossement du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique* a été renvoyé au Groupe de travail terrestre, qui a proposé des changements

- supplémentaires tels que contenus dans le document CRP29.4.1/Rev.1. Conformément aux recommandations du COW, la COP a adopté les amendements à la Résolution 12.19 et a endossé, dans le cadre de ces amendements, le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique tel qu'il figure dans le document 29.4.1.
785. Document 29.4.2 *L'éléphant d'Afrique*. Conformément à la recommandation du COW, la COP a supprimé les décisions 13.99 et 13.100.
786. Document 29.5/Rev.2 *La conservation de l'âne sauvage d'Afrique*. La COP a adopté les décisions figurant dans l'annexe du document et a supprimé la décision 13.98.
787. Le document 29.6.2 *Mesures de conservation du jaguar* a été discuté dans le groupe de travail terrestre, qui a recommandé de fusionner ce document avec le document 29.6.2 *Initiative Jaguar de la CMS* et a proposé une résolution et des projets de décision contenus dans CRP29.6.2, qui ont été adoptés par la COP.
788. Document 29.7 *Pastoralisme*. Après renvoi au GT terrestre et recommandation du COW, la COP a adopté les projets de décision figurant dans le document de séance 29.7.
789. Document 30.1.1/Rev.1 *Priorités pour lutter contre les prises illégales et non durables d'espèces migratrices*. Après d'autres modifications apportées par le COW, la COP a adopté les amendements à la Résolution 11.31 et les projets de décisions contenus dans le document CRP30.1.1/Rev.2.
790. Document 30.1.2/Rev.3 *Viande sauvage aquatique et plan d'action pour lutter contre les prélèvements de viande sauvage aquatique en Afrique de l'Ouest*. La CdP a pris note du rapport figurant à l'annexe 1 du document, a adopté une nouvelle résolution, y compris un plan d'action, figurant aux annexes 2 et 3, a adopté les projets de décisions figurant dans le document CRP30.1.2 et a supprimé les décisions 13.64 et 13.65.
791. Document 30.1.3 *Aborder l'utilisation non durable de la viande sauvage terrestre et aviaire des espèces migratrices d'animaux sauvages*. La CdP a pris note du résumé figurant à l'annexe du document et a supprimé les décisions 13.109 à 13.112, comme l'a recommandé le COW.
792. Document 30.2.1.1 *Connectivité écologique : Aspects politiques*. La COP a adopté la résolution consolidée, ainsi que les décisions figurant dans le document CRP 30.2.1.1/Rev.1, et a supprimé les décisions 13.113 à 13.115.
793. Document 30.2.1.2 *Connectivité écologique : Aspects techniques*. La CdP a pris note des quatre rapports figurant dans les annexes 1 à 4 du document.
794. Document 30.2.2/Rev.2 *Aires de conservation transfrontalières pour les migrants*. La COP a adopté de nouvelles décisions figurant dans le document CRP 30.2.2 et a supprimé les décisions 13.116 à 13.118.
795. Le document 30.2.3 *Participation communautaire et moyens de subsistance* a été renvoyé au GT sur les questions institutionnelles et transversales. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté une nouvelle résolution qui inclut les "*Principes directeurs clés sur la participation des communautés à la conservation des espèces migratrices*", et une décision qui se trouve dans CRP30.2.3/Rev.4. La COP a également supprimé les décisions 13.119 à 13.121.

796. Document 30.3.1/Rev.1 *Développement des infrastructures et espèces migratrices*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté les amendements à la Résolution 7.2 (Rev.COP12) et les projets de décisions contenus dans le CRP 30.3.1 et a supprimé les Décisions 13.130 à 13.134.
797. Document 30.3.2 *Énergies renouvelables et espèces migratrices*. À la suite des discussions du groupe de travail sur les questions institutionnelles et transversales et conformément à la recommandation du COW, la COP a pris note d'une liste d'activités menées par le groupe de travail sur l'énergie incluse dans le document 30.3.2, a adopté les projets de décision contenus dans le document CRP30.3.2/Rev.1 et a supprimé les décisions 13.106 à 13.108.
798. Document 30.4.1/Rev.3 *Changement climatique et espèces migratrices*. Suite aux modifications apportées dans le COW, la COP a pris note du document d'information 30.4.1, a adopté les amendements à la résolution 12.21 et les projets de décisions contenus dans le CRP30.4.1/Rev.1, et a supprimé les décisions 13.126 à 13.128.
799. Document 30.4.2/Rev.1 *Déclin des insectes et sa menace pour les populations d'animaux migrants insectivores*. Conformément à la recommandation du COW, la COP a pris note du résumé du rapport figurant à l'annexe 1, a adopté les décisions figurant dans le document CRP30.4.2 et a supprimé la décision 13.129.
800. Le document 30.4.3 *Maladies de la faune sauvage* a été renvoyé au groupe de travail institutionnel et transversal. Comme recommandé par le COW, la COP a pris note du résumé du rapport *Migratory Species and Health : A Review of Migration and Wildlife Disease Dynamics, and the Health of Migratory Species, within the Context of One Health*. La CdP a également adopté les amendements à la résolution 12.6 sur *les maladies de la faune sauvage*, une nouvelle résolution sur la *grippe aviaire* et les décisions contenues dans le document CRP30.4.3.
801. Document 30.4.4 *Lignes directrices sur la pollution lumineuse pour la faune sauvage*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté des amendements à la Résolution 13.5, les projets de décisions contenus dans CRP30.4.4/Rev.1, et les *Directives internationales de la CMS sur la pollution lumineuse pour les espèces migratrices* contenues dans CRP30.4.4/Rev.1/Annexe3. Il a également supprimé les Décisions 13.138 et 13.139.
802. Le document 30.4.5/Rev.1 *Impacts de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires* a été modifié dans le COW. La COP a pris note du résumé exécutif et des conclusions du rapport *Impacts of Plastic Pollution on Freshwater Aquatic, Terrestrial and Avian Migratory Species in the Asia and Pacific Region*, contenus dans l'annexe 1, a adopté les décisions contenues dans le document CRP30.4.5/Rev.2, et a supprimé les décisions 13.123 à 13.125.
803. Document 30.5/Rev.1 *Conservation Implications of Animal Culture and Social Complexity*. Comme recommandé par le COW, la COP a pris note des rapports référencés dans le document et des recommandations des ateliers du groupe de travail d'experts sur la culture, a adopté les décisions contenues dans le CRP 30.5, et a supprimé les décisions 13.101 à 13.105.
804. Document 30.6/Rev.1 *Ecotourisme et espèces migratrices*. Comme recommandé par le COW, la COP a pris note du document d'information 30.6, a adopté les amendements à la résolution 12.23 contenus dans le CRP30.6/Rev.1, a approuvé les lignes directrices annexées à la résolution, et a supprimé les décisions 13.135 et 13.136.

805. Document 31.1/Rev.1 *Taxonomie et nomenclature*. Conformément à la recommandation du COW, la COP a adopté les recommandations sur la taxonomie des mammifères aquatiques, telles qu'elles figurent à l'annexe 1 du document ; elle a adopté les amendements à la résolution 12.27 figurant à l'annexe 2 du document, y compris sa liste de références normalisées figurant à l'annexe 3 ; et elle a adopté les nouveaux projets de décision figurant à l'annexe 4.
806. Document 31.2/Rev.1 *Orientations sur la désagrégation des familles et des genres inscrits à l'Annexe II*. La COP a adopté le projet de résolution figurant à l'annexe 1 du document et les projets de décision figurant à l'annexe 2.
807. Document 31.3 *Les taxons aviaires potentiels pour l'inscription sur la liste*. Comme recommandé par le COW, la COP a adopté la résolution et les décisions contenues dans le document CRP31.3.
808. Le document 32.1/Rev.1 *Actions concertées* a été modifié par le COW. La COP a adopté les amendements à la Résolution 12.28 (Rev.COP14) tels qu'ils figurent dans le document CRP32.1/Rev.1, avec d'autres révisions. Le document est adopté.
809. Document 32.2 *Évaluation des progrès dans la mise en œuvre des actions concertées et propositions possibles pour leur extension*. Au titre du point 32.2 de l'ordre du jour, le CP a examiné les rapports sur la mise en œuvre des AC pour neuf espèces ou groupes d'espèces et a pris note des rapports contenus dans les documents 32.2.1 à 32.2.9. Le COW a recommandé de clôturer trois AC au titre des points 32.2.1, 32.2.5 et 32.2.6 et de prolonger six AC au titre des points 32.2.2, 32.2.3, 32.2.4, 32.2.7, 32.2.8 et 32.2.9, les Parties étant favorables à leur poursuite. La CdP a adopté ces recommandations.
810. La CP a examiné les six nouvelles propositions d'AC énumérées ci-dessous pour des espèces ou groupes d'espèces spécifiques dans le cadre des *Nouvelles propositions d'actions concertées pour la période triennale 2024-2026*, figurant dans les documents 32.3.1 à 32.3.5 et 32.3.7/Rev.1 :
- Chimpanzé (*Pan troglodytes*)
 - Chauve-souris frugivore (*Eidolon helvum*)
 - Chat de Pallas (*Felis manul*)
 - Lynx d'Eurasie (*Lynx lynx* et *Lynx lynx balcanicus*)
 - Dauphin franciscain (*Pontoporia blainvillei*)
 - Requin bleu (*Prionace glauca*)

La COP a adopté ces propositions d'AC, sans objection.

POINT 35. DATE ET LIEU DE LA 15E REUNION DE LA COP

811. Le président donne la parole au secrétariat.
812. Le Secrétaire exécutif de la CMS a noté plusieurs discussions et une proposition sérieuse concernant l'accueil de la COP15 de la CMS, mais n'était pas en mesure d'annoncer l'hôte de la prochaine COP. Elle a demandé à toutes les Parties intéressées par l'accueil de la COP15 d'informer le Secrétariat de leur intérêt dès que possible. Le Secrétaire exécutif a prévu qu'une annonce serait faite bientôt pour confirmer l'hôte de la COP15.

POINT 36. AUTRES QUESTIONS

813. Le président donne la parole au secrétariat pour qu'il soulève d'autres questions.
814. Aucune autre question n'a été soulevée.

DÉCLARATIONS FINALES

815. Les délégués qui ont fait des déclarations finales ont tous remercié sincèrement le gouvernement de l'Ouzbékistan, le président de la COP, le président du COW, le ScC-SC et les groupes de travail, les interprètes, les traducteurs, le Secrétariat et tout le personnel de soutien qui a accueilli et/ou contribué à l'organisation professionnelle de la COP. D'autres remarques ont été faites :
816. Le Royaume-Uni, Monaco, la Géorgie, la Norvège et la Suisse ont exprimé le besoin de ressources adéquates pour le Secrétariat afin d'atteindre les objectifs fixés par la COP, et ont été déçus que la COP14 n'ait pas pu aller plus loin pour répondre à ces besoins, en particulier pour soutenir les conseillers nommés par la COP en passant de trois à quatre par région. Ils ont demandé que cette question soit réexaminée par la COP15 et ont vivement encouragé les Parties et les non-Parties à envisager de fournir un soutien volontaire.
817. Le Royaume-Uni a annoncé son intention de fournir 50 000 livres sterling pour un atelier en personne sur les espèces migratrices et le changement climatique, et 50 000 livres sterling pour permettre aux délégués d'assister aux réunions au cours de la prochaine période triennale.
818. Le Panama, au nom de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, a noté le nombre important d'espèces inscrites dans cette région et la nécessité de leur conservation, ainsi que celle des habitats et d'autres espèces plus petites, et a souligné son engagement en faveur de la connectivité.
819. La Nouvelle-Zélande, au nom des six Parties de l'Océanie à la CdP, a souligné les nombreux succès importants pour l'Océanie, et a salué l'esprit de compromis lors de certaines décisions difficiles. Ils ont imploré toutes les Parties de payer leurs contributions en temps voulu et ont souligné leur soutien à l'augmentation du nombre de conseillers nommés par la CdP de trois à quatre par région. Ils ont remercié les ONG qui soutiennent activement la conservation en Océanie.
820. L'Arabie saoudite, au nom de la région Asie, a mentionné l'étape importante du premier rapport sur *l'état des espèces migratrices dans le monde*, ainsi que ses réalisations. Elle s'est réjouie de travailler avec toutes les parties et tous les partenaires au cours de la prochaine période intersession.
821. La Belgique, au nom de l'UE et de ses États membres, a souligné les grands défis à venir et l'importance de prendre en compte le GBF dans la communauté de la CMS. Ils prévoient que les efforts de conservation des espèces inscrites sur la liste conduiront à leur rétablissement. Ils ont appelé toutes les Parties ayant des arriérés à régulariser leur situation et à faire des contributions volontaires. Ils ont insisté sur la mise en œuvre des décisions de la COP14 au niveau national.
822. Le Zimbabwe, au nom de la région Afrique, a souligné le rôle des populations locales et des peuples autochtones. Ils ont exprimé la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre de la conservation et de l'utilisation durable des espèces migratrices en tant que processus collectif. Ils ont noté les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée,

pour lesquels des mécanismes innovants de mobilisation des ressources ont été accueillis favorablement.

823. Le WWF, au nom de BEES, BirdLife International, BFF, Defenders of Wildlife, IFAW, OceanCare, Pan-African Sanctuary Alliance, Panthera et WDC, a estimé que la COP14 avait donné de l'espoir aux partenaires grâce, par exemple, à l'adoption de la décision DSM, au lien étroit avec le GBF et à l'importance accrue accordée à l'intégration des espèces migratrices dans les SPANB.
824. Les gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) ont indiqué qu'ils encourageraient leurs partenaires à prendre en compte le rôle des espèces migratrices pour renforcer la connectivité écologique dans les cadres dans lesquels ils sont impliqués.
825. L'UICN a pris acte des résultats positifs de la COP14, s'est déclarée fière que ses outils, ses connaissances et ses experts aient été profondément impliqués, et s'est réjouie à l'idée de renforcer les partenariats à l'avenir.

POINT 37. ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

826. Le président informe que les délégués disposent d'un délai d'un mois à compter de la date d'affichage du rapport de réunion pour soumettre leurs amendements. Aucune objection n'étant formulée à l'encontre du rapport présenté sous la forme de rapports journaliers, le rapport est adopté.

POINT 38. CLÔTURE DE LA RÉUNION

827. Le président de la COP a prononcé des mots de clôture soulignant le rôle de Samarkand en tant que lieu de transfert de connaissances et de dialogue, le succès de la COP, le travail des délégués et l'étendue de la couverture médiatique. Le président de la COP a réitéré l'importance de la COP pour l'Ouzbékistan et sa pertinence pour les ambitions du gouvernement en matière de conservation, le thème de la COP "La nature ne connaît pas de frontières" constituant une responsabilité nécessaire. Il a également rappelé les collaborations importantes au sein de l'Asie centrale pour les espèces migratrices et la conservation transfrontalière, ainsi que l'urgence de s'attaquer au changement climatique. En assumant la présidence de la COP, l'Ouzbékistan se concentrera, entre autres, sur des actions tangibles et axées sur les résultats, sur le renforcement de la connectivité et de la sensibilisation, sur la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et sur la promotion de mesures robustes d'atténuation du changement climatique. Il a souligné l'importance de la conservation de la nature dans la culture de l'Ouzbékistan.
828. La Secrétaire exécutive de la CMS, Mme Amy Fraenkel, a remercié le peuple et le gouvernement de l'Ouzbékistan et le ministre Aziz Abdukhakimov pour avoir présidé la COP. Elle a souligné certains résultats clés de la COP, y compris l'adoption de la SPMS de Samarkand, le lancement de l'initiative de l'itinéraire aérien de l'Asie centrale, et des résolutions importantes sur l'exploitation minière en haute mer, l'infrastructure, la pollution lumineuse et la santé de la faune sauvage. Elle a exhorté tous les délégués à poursuivre l'esprit de collaboration et de détermination forgé au cours de la COP14.
829. Le président remercie la secrétaire exécutive pour ses remarques finales et déclare la réunion close à 17:42.